Tripartite, emprunt obligataire et plan quadriennal (2016-2019) :

Le « new deal » de Sellal

En inaugurant la session du printemps de l'Assemblée populaire nationale, le Premier-ministre, Abdelmalek Sellal, fait de la « vente concomitante » en proposant à la fois un immense chantier législatif pour adapter l'arsenal juridique du pays aux dispositions de la Constitution du 7 février 2016, d'une part, et ce qu'il appelle une « nouvelle économie » - sorte de « new deal » à l'algérienne-, d'autre part; tout en se permettant des digressions sur les prérogatives du président de la République quant à un éventuel remaniement ministériel.



Sellal n'exclut pas l'hypothèse de la levée de fonds au niveau interne. Photo : DR

Par Amar Naït Messaoud

Le « new deal » de Sellal propose un autre plan de développement, apparemment quadriennal (allant de 2016 à 2019), sans que le Premier-ministre ne souffle un mot que le destin du plan quinquennal (2015-2019) -le quatrième du genre- adopté en Conseil des ministres pendant l'été 2015, avec une enveloppe financière de 262 milliards de dollars. Ce plan, « destiné à renforcer la résistance de l'économie algérienne aux effets de la crise financière mondiale et à développer une économie compétitive et diversifiée », selon le commentaire officiel ayant accompagné la formulation de ses premiers éléments, figure paradoxalement en affiche sur certains sites officiels -à l'image du site web de l'ambassade d'Algérie à Bruxelles-, sans qu'une référence expresse ne le signale comme programme de travail du gouvernement.

Abandonné, remanié, adapté ou gelé, l'on ne peut que spéculer sur le destin d'un Plan que les différents secteurs ont mis plusieurs mois à concevoir et à décliner en projets.

L'on se souvient de la tripartite (gouvernement, syndicat et patronat) qui s'est tenue en octobre 2015 à Biskra. Des organisations patronales y ont proposé au gouvernement de remplacer les plans quinquennaux par des plans triennaux, afin de se donner plus de lisibilité et de mieux maîtriser la gestion des projets. Cette proposition était arrivée au moment où les recettes de l'Etat commençaient à s'essouffler. Et c'est sans grande surprise que des patrons, particulièrement ceux qui adhèrent au Forum des chefs d'entreprises (FCE), proposèrent alors leurs « services » pour prendre en charge, sous forme de concessions de service public, une partie des grands projets d'infrastructures et équipements qui n'ont pas trouvé de bailleurs de fonds.

Le nouveau code des marchés publics, promulgué en septembre 2015, y fait expressément référence par la notion de « délégation de service public ». Poussé dans ses derniers retranchements, le gouvernement, qui n'a plus les moyens financiers d'avant, laisse courir les informations ou les rumeurs sur un éventuel endettement extérieur pour financer des projets d'équipements. L'expert et membre du Conseil national économique et sociale (CNES), Mustapha Mekidèche, dit qu'il ne faut pas chercher à savoir si l'Algérie ira vers un endettement extérieur, mais quand il y ira.

Sellal n'exclut pas l'hypothèse de la levée de fonds au niveau interne. C'est ce qu'il a annoncé ce mercredi 2 février, à l'ouverture de la session de printemps de l'APN. Le Premier ministre entend « réveiller » la Bourse d'Alger de sa torpeur qui a duré des années. Il entend faire lancer un emprunt obligataire pour certains plans d'investissement projetés par des entreprises publiques, comme Sonelgaz, par exemple. Mais, dans ce foisonnements de propositions, d'hypothèses et d'idées -qui prennent parfois l'allure de véritable galimatias-, où peut bien se situer cet objectif tant couru, cet idéal tant magnifié, qui a pour nom la « diversification économique » ?

L'un des instruments majeurs de cette entreprise, à savoir la code des investissements, promis à une révision totale depuis quatre ans, ne trouve pas sa place dans cet échafaudage. Dans l'ordre du jour préparé pour l'actuelle session du Parlement, où se bousculent lois organiques et nouveaux règlements destinés à assurer la conformité de la législation algérienne à la nouvelle Constitution, ce sujet n'apparaît pas. Sellal préfère programmer une énième tripartite pour le mois de juin. Pourquoi faire ? Afin de tenter de « pacifier » le front social par un écran de fumée ? Alors que tout le monde sait que, pour les prochains mois, et en l'absence d'un bond salutaire dans la dynamisation des secteurs créateurs d'emplois et de richesses, la politique d'austérité ne fera que se confirmer, se prolonger et se corser, tout en portant les germes fertiles d'une contestation sociale chronique.

Les dix-huit tripartites précédentes avaient arbitré -sans grand esprit de justice, bien entendu- le partage de la rente et l'achat de la paix sociale. La tripartite de juin aura sans doute à sonner la fin de la « récréation », avec la bénédiction d'une fumeuse entité qui a pour nom « Pacte économique et social ».

A.N.M.